

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT DE LA VILLE DE SPA (PROJET)

Projet de décision qui relève de la *catégorie A2* des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'Art. D.29-1, §3 du Code de l'Environnement. Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code Forestier.

Enquête publique organisée conformément aux Art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'administration communale de Spa porte à la connaissance de la population que le **Projet de Plan d'Aménagement Forestier (PPAF) de la Forêt de la Ville de Spa**, dont l'auteur est le Service public de Wallonie Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département de la nature et des forêts - Direction extérieure de Liège, ainsi que le **Rapport d'Incidences Environnementales (RIE)**, sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par la commune de Spa, propriétaire de la Forêt de la Ville de Spa.

La durée de cette enquête est de 45 jours. Une réunion d'information est organisée : le mardi 22/09/2026 à 18h à la salle du Conseil communal, rue de l'Hôtel de Ville 44 à 4900 SPA.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début et de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête publique	Réclamations et observations à adresser aux adresses suivantes jusqu'au 01/10/2026
12/08/2026	Du 17/08/2026 au 01/10/2026	Administration communale de Spa – Service Environnement Rue de l'Hôtel de Ville 44 à 4900 SPA Le 01/10/2026 à 16h	Par voie postale : Collège communal de Spa Rue de l'Hôtel de Ville 44 à 4900 SPA Par e-mail : environnement@villedespa.be – enquete@villedespa.be

L'enquête publique est réalisée par la commune de Spa.

Le dossier peut être consulté à la commune de Spa, à partir de la date de début jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à savoir à partir du 17/08/2029 jusqu'au 01/10/2026, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 10h à 12h), le mercredi de 13h30 à 15h30 et les samedis de 10h à 12h. Lorsque la consultation a lieu le samedi, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous auprès du service Environnement (Mme Sophie DEPREZ – Baptiste DELCOUR, Conseillers en Environnement : environnement@villedespa.be – baptiste.declour@villedespa.be, 087 795 382 – 087 795 330).

Le lien ci-après permet de consulter le dossier complet, sous format informatique, du projet de plan d'aménagement de la forêt domaniale : https://drive.google.com/drive/folders/1y78Agvyhkiz9DobneAbRQ_yAlhAnwPwE?usp=sharing

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de leur Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (même agent que cité ci-dessus).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès des personnes dont les coordonnées sont reprises ci-dessus ou au cantonnement du DNF de Spa (Balmoral 41 à 4845 JALHAY, mail : cantonement.nature.forets.spa@spw.wallonie.be ; tél. : +32 (0)87 29 90 80) et à la Direction de LIEGE (Esplanade Simone Veil 1, B - 4000 Liège, mail : nature.forets.liege@spw.wallonie.be ; tél. : +32 (0)4 228 76 52).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est la commune de Spa.